

CENTRE

Axe 1 : PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET DES RESIDENTS

LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Contexte

La loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé du 4 mars 2002 reconnaît le soulagement de la douleur comme un droit fondamental de toute personne. Le soulagement de la douleur, inscrit parmi les objectifs à atteindre dans le rapport annexé à la loi relative à la santé publique du 9 août 2004, constitue une priorité des pouvoirs publics depuis 1998.

3 plans ont été mis en œuvre successivement par les gouvernements, le 4ème programme d'actions « douleur » est en cours d'élaboration qui portera sur les 3 types de douleur : aiguë, provoquée par les soins et chronique.

La participation d'un médecin à cette action de formation est souhaitable pour les apports médicaux (diagnostics, traitements...)

Objectifs

- Mieux gérer ses propres réactions face au malade qui souffre
- Connaître le phénomène douloureux dans ses composantes culturelles, physiologiques, psychologiques, notamment chez le patient en santé mentale
- Identifier les différents types de douleur
- Evaluer l'intensité de la douleur et situer le rôle de l'infirmier et de l'équipe
- Acquérir des outils spécifiques de dépistage et d'évaluation et les transmettre
- Réaliser un entretien d'évaluation de la douleur
- Connaître les différents types de traitements médicamenteux et non médicamenteux et situer la contribution de chacun à leur mise en œuvre
- Utiliser des outils pédagogiques et des supports pour assurer pleinement son rôle de référent
- Développer un projet d'amélioration continue de la prise en

Renseignements complémentaires

Inscription nominative dans le cadre du DPC

Programme

I/ Définitions de la douleur et lien avec les soins infirmiers

- Définitions de la douleur
- Compétences à développer dans le soin infirmier de la douleur
- Physiopathologie de la douleur
- Des définitions importantes
- Bases anatomiques et physiologiques de la douleur
- Classifications de la douleur
- Les mécanismes de la douleur
- Les douleurs intriquées
- Les douleurs psychologiques
- L'effet placebo

II/ Un cadre médico-légal

- Cadre réglementaire
- Références selon le rôle propre infirmier dans les établissements de soins
- Les plans de lutte contre la douleur
- Les centres d'études et de traitement de la douleur
- Le CLUD

III/ L'évaluation clinique et les outils d'évaluation de la douleur

- L'expression de la douleur
- Conséquences cliniques de la douleur
- L'évaluation de la douleur
- Les grilles d'évaluation

IV/ Les différents traitements de la douleur

- Traitement de la douleur
- Traitement non médicamenteux de la douleur
- Les protocoles infirmiers dans la prise en charge de la douleur et leurs objectifs

V/ Mécanisme de la douleur en lien avec la réalisation des soins

- La douleur plus précisément induite par les soins
- Les douleurs liées aux soins

Public

Métiers de la rééducation (kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, diététicien, pédicure podologue), Métiers de l'aide à la personne (ASH, Assistant de vie sociale, maîtresse de maison, brancardier), Métiers de l'assistance aux soins (AS, AMP/AES, Accompagnant éducatif et social, Aux. de puériculture, ambulancier), Métiers des soins infirmiers (infirmier, IADE, IBODE, puéricultrice)

Exercice

2019

Code de formation

S130

Nature

AFC

Organisé par

ADVITAM

Durée

21 heures

Typologie

Action prioritaire (ex DPC)